

Vos questions / nos réponses

Demande d'aide

Par [Marine1993](#) Postée le 14/06/2020 13:11

Bonjour, Mon papa de 54 ans est alcoolique depuis près de 15 ans. Sa consommation quotidienne est très importante par jour La dernière fois qu'il a vu un médecin, c'était en 2016 qu'il lui a dit qu'il avait une cirrhose. Depuis plus rien. Il vit désormais chez ma grand mère et son état se dégrade. Il devient violent physiquement et mentalement. Il n'a plus conscience du bien et du mal, peu de discussions construites et s'alimente de moins en moins, mise à part l'alcool. Il ne souhaite aucune aide. Si nous lui parlons de sevrage ou visite chez son médecin, il en est hors de questions. Nous sommes démunis ... Nous nous inquiétons d'autant plus pour notre grand mère de 87ans... Merci...

Mise en ligne le 18/06/2020

Bonjour,

Vous et votre famille êtes très éprouvés par la consommation d'alcool et les comportements de votre père qui se repercutent sur votre grand-mère.

Nous comprenons bien que la situation soit très difficile à vivre pour vous tous, au point que vous nous ayez contactés aujourd'hui pour trouver des solutions.

Se sentir démuni, c'est se sentir "empêché" de ce que l'on aimerait pouvoir faire. Et, en effet, le sentiment d'impuissance est la chose la plus difficile à vivre en tant que proche d'une personne dépendante à l'alcool.

Ceci-dit, vous avez déjà essayé, mis des choses en place des choses pour tenter d'améliorer la situation.

Votre père est dans le déni et ne souhaite pas recevoir d'aide. Il semble donc difficile, dans ce contexte, d'intervenir directement sur sa consommation ou sur ses soins.

En effet, il n'est pas possible de faire hospitaliser une personne contre son gré en addictologie, ou de la contraindre à se soigner.

En revanche, il existe des solutions, des choses que vous pouvez faire, afin que votre grand mère soit protégée.

Sachez tout d'abord qu'il existe la possibilité d'un "signalement une situation de vulnérabilité" au service social de secteur ou au centre communal d'action social de la ville. Dans les cas les plus urgents, il est possible de s'adresser directement au procureur de la République. Nous vous joignons un lien qui résume toute cette procédure.

D'une façon générale, nous vous conseillons de vous adresser au service social de secteur le plus proche du lieu de vie de votre grand-mère afin de rencontrer un.e assistant.e social.e. Il/Elle pourra vous accompagner dans la recherche de solutions.

La situation semblant être pesante pour toute la famille, sachez que nous pouvons aussi en discuter par téléphone ou par tchat, afin de vous apporter du soutien, à vous ou à vos proche. Nous sommes joignables de 08h à 02h au 0 980 980 930, et par tchat sur le site internet de 08h à 00h.

Bon courage à vous,

En savoir plus :

- [Signalement d'une situation de vulnérabilité](#)